# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER 2018

### COMPTE RENDU DU

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

M. JACOTIN: Nous allons débuter cette première séance de le Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, en tant que Président pour encore quelques minutes, je prends la parole pour vous souhaiter la bienvenue. Je souhaite remercier M. Le Maire et ancien Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois de nous accueillir dans cette belle salle, c'est très impressionnant. Je suis très heureux que cette fusion se soit réalisée, je souhaite remercier tout le monde pour cette conclusion positive et je vous souhaite une bonne séance d'élection et je passe la parole à M. PEZZETTA. Merci.

M. PEZZETTA: Bonsoir à toutes et à tous, je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle polyvalente de la Ferté-sous-Jouarre. Vous avez raison M. JACOTIN de dire que c'est très impressionnant et en même temps c'est une nouvelle page de notre histoire qui s'ouvre ce soir. Je voulais vous souhaiter la bienvenue, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Un petit mot sur la technique, soyez prudent avec les micros, nous avons fait avec les moyens du bord pour cette première séance, ayez un peu d'indulgence sur cette organisation même s'il me semble qu'elle soit plutôt bien faite. Je remercie les services techniques de la ville, les services de Coulommiers, Mme Valérie RAMBEAU ainsi que toute son équipe, Sarah, Allan, Vincent, M. HUTSE et toutes les équipes de la Ferté-sous-Jouarre et de Coulommiers. Merci à tous. Je vais passer la parole à M. RIESTER.

M. RIESTER: Bonsoir à toutes et à tous, c'est vrai que c'est impressionnant de tous se retrouver dans cette belle salle de la Ferté-sous-Jouarre pour ce grand jour. On peut dire que c'est un grand jour puisque c'est la naissance d'une collectivité territoriale qui s'appelle Coulommiers Pays de Brie. C'est un mariage d'amour entre des communes, des habitants, des élus qui partagent un même projet de territoire, l'amour de ce territoire de la Brie Laitière et qui ont envie de s'organiser pour relever les défis de ce territoire comme le développement économique, les services à la population, l'aménagement maîtrisé, la préservation de notre cadre de vie et bien d'autres. Et qu'ils sont convaincus que c'est en étant unis plutôt que chacun chez soi, chacun pour soi, qu'ils vont pouvoir le mieux possible relever ces défis du présent et de l'avenir. Je voulais vous remercier toutes et tous de votre engagement depuis des mois à réfléchir, puis décider, puis mettre en œuvre cette fusion. Nous pouvons en être fiers, maintenant il va falloir travailler, il va y avoir l'élection d'un Président, d'un Bureau, nous serons tous mobilisés dans les commissions pour faire en sorte que cette fusion, que cette création d'une nouvelle collectivité territoriale locale puisse être un grand succès, moi j'en suis absolument convaincu. En tant que Député et Conseiller Communautaire j'œuvrerai pour que ça le soit et je sais que chacune et chacun d'entre vous le fera aussi, donc vive Coulommiers Pays de Brie.

M. SUSINI: Mesdames, Messieurs bonsoir. Avant que nous commencions à dérouler la checklist qui nous a été fournie, je souhaiterai dire quelques mots. Je suis brièvement à cette place en tant que doyen d'âge des élus, c'est-à-dire en qualité d'ancien jeune. Cela me donne l'infime honneur de présider cette séance d'installation de notre nouvel établissement de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Les discours longs et les discours brefs arrivant au même résultat, je ferai court. C'est pour moi l'occasion d'évoquer les transformations dans notre territoire depuis quelques décennies. L'invention du district rural de la Ferté-sous-Jouarre remonte à juin 1970, d'après ce que j'en sais elle doit beaucoup à l'initiative heureuse d'un Maire de l'Ouest de notre canton à l'origine de ce qui devait être le 1<sup>er</sup> district d'Ile de France et le 2<sup>nd</sup> de France. Il comptait 18 communes à ses débuts, puis 19 après le ralliement en 1971 de la commune de Sainte-Aulde. C'est ainsi que les habitudes de vie en commun furent prises, que le mot mutualisation,

qui désignait jusque-là des formules d'assurance bon marché s'appliqua judicieusement à des initiatives municipales regroupées et qu'une nouvelle forme de démocratie locale s'installa sur nos territoires ruraux. Le 12 septembre 2001 vint le temps des Communautés de Communes et l'approfondissement des compétences exercées, accompagnant le délaissement progressif de l'État. Désormais, comme le disait un humoriste célèbre, il faut compter sur nous et encore pas beaucoup. Qui peut dire que l'étape que nous franchissons ce soir, sera l'ultime. L'ingéniosité doublée quelques fois de sagacité de nos élites administratives et technocratiques peut encore frapper, ce qui doit nous inciter à rester prudents. Bien entendu, je m'en voudrais en une telle occasion de prononcer l'oraison funèbre de la Communauté de Communes du Pays Fertois mais plutôt rappeler qu'elle laisse un héritage substantiel à travers les mandats de celles et ceux qui ont eu la responsabilité de la gouverner. J'ai mis celle au singulier car une seule femme a eu l'honneur de la conduire et de contribuer largement à son développement certain. À cet égard je ne saurais trop nous recommander de veiller à la dignité des débats, à l'écoute attentive et respectueuse de l'autre, à la réflexion préalable à toute intervention, à l'étude objective et sérieuse des problèmes qui nous sont soumis. Enfin si la pondération des voix donne très justement plus de représentation aux communes les plus peuplées, n'oublions jamais le devoir de coopération de tous qui est le fondement même de cette communauté. Il nous tarde maintenant de mieux nous connaître et de bien travailler ensemble, c'est ce que je vous propose en procédant à l'élection de notre future Présidente ou futur Président. Je vais appeler à mes côtés M. Pierre-Emmanuel BÉGNY comme secrétaire de séance. Je vais maintenant procéder à l'appel des conseillers communautaires. Je proclame le conseil communautaire installé. Nous allons procéder à l'élection du Président, je rappelle que le scrutin est secret et uninominal, la majorité absolue est requise pour les deux premiers tours, lors du troisième tour la majorité relative suffit. J'appelle M. MONTOISY et Mme BERTHELIN aux fonctions de scrutateurs. Je demande désormais aux candidats à la Présidence de se désigner et éventuellement de s'exprimer. Donc M. Ugo PEZZETTA est candidat, nous allons procéder au vote. Je rappelle que ceux qui ont un pouvoir votent deux fois, une fois pour eux et une fois pour la personne dont ils ont le pouvoir.

M. BEGNY: Nous avons bien 73 bulletins exprimés, puisqu'un élu communautaire n'a pas laissé de pouvoir. Je vous rappelle que nous sommes à la base 74 élus communautaires. PROBLEME ENREGISTREMENT

M. BEGNY: Nous retrouvons 73 bulletins exprimés, nous allons pouvoir procéder au dépouillement. M. JACOTIN est élu 1er Vice-Président avec 70 voix pour et 3 blancs.

M. JACOTIN : Merci de votre confiance, je continuerai à être dévoué pour cette communauté comme je l'ai fait avant dans deux autres communautés. Vous pouvez compter sur moi pour travailler d'arrachepied pour ce territoire. Merci à vous.

M. RIESTER: J'en profite pour féliciter notre nouveau Président M. PEZZETTA et dire qu'effectivement la tâche est immense mais je suis sûr que tu vas réussir avec toute l'équipe que nous sommes en train d'élire et qui est présente avec nous dans cette salle. Je voulais vraiment féliciter M. JACOTIN pour son élection de 1<sup>er</sup> vice-Président, il a su depuis qu'il est engagé dans les Communautés de Communes à faire le liant qui est si nécessaire dans nos intercommunalités et aussi de toujours faire le choix de l'intérêt général avant l'intérêt personnel. Il l'a démontré lors de la fusion avec la Brie des Templiers et des Trois Rivières, il le démontre encore aujourd'hui. Il a été l'un des acteurs de la réussite des fusions successives et je suis certain que par son dévouement, son sens de l'intérêt général, son écoute et son humanisme, il sera un élément majeur du succès de cette fusion. Je ne vais pas dire un mot pour chaque vice-président qui va être élu car certain qu'ils sont tous remarquables, mais je voulais associer à ces remerciements et ces félicitations M. DHORBAIT qui était l'ancien Président de la Brie des Templiers et qui a démontré qu'il était déterminé à faire avant tout que nos fusions soient des succès et que l'intérêt général soit satisfait. Il est évidement important aussi de mettre à l'honneur ce soir M. NALIS qui était Président de la Communauté de

Communes de la Brie des Moulins et en un an de temps nous avons réussi la fusion entre la Brie des Moulins et Pays de Coulommiers. Bravo à vous tous.

M. PEZZETTA: Avant de passer à la deuxième vice-présidence je voudrais vous dire qu'avec ces deux premières élections c'est un binôme que vous venez d'élire. M. JACOTIN et moi avons beaucoup discuté de cette Présidence et Vice-Présidence, je le remercie de m'avoir proposé de prendre la Présidence mais elle ne pouvait se faire qu'avec lui en tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président. Je ne ferai rien sans vous et sans le bureau, mais vous aurez à faire à un binôme, merci Bernard.

M. PEZZETTA: Donc élection du deuxième vice-Président – Politiques contractuelles – Aménagement du territoire politique – de l'Habitat, je propose Mme PICARD. Y a-t-il d'autres candidats? Nous pouvons passer au vote.

M. BEGNY: Nous avons bien 73 bulletins, nous allons passer au dépouillement, 65 voix pour, 7 blancs et 1 pour M. CAUX.

M. PEZZETTA: Mme PICARD est élue avec 65 voix.

Mme PICARD: Un petit mot pour vous remercier de cette confiance que vous me faites. Dans la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers je m'occupais déjà des politiques contractuelles et du SCOT et à la commune de Coulommiers je suis adjointe à l'urbanisme. Ce sont des sujets que je vais continuer à porter et je suis ravie d'intégrer cette équipe et de faire partie de ce Bureau. Merci.

M. PEZZETTA: Le 3<sup>ème</sup> Vice-Président – Finances et Services Techniques ex Brie des Moulins, je propose M. DHORBAIT. Y a-t-il d'autres candidats? Nous pouvons passer au vote, candidat M. DHORBAIT. J'en profite au passage pour saluer nos gendarmes qui nous font une petite visite et nos policiers municipaux qui assurent notre sécurité, merci messieurs et madame.

M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins, nous allons pouvoir commencer le dépouillement. Alors 64 voix pour, 2 pour M. CAUX et 7 blancs.

M. PEZZETTA: M. DHORBAIT est élu avec 64 voix.

M. DHORBAIT : Merci beaucoup, j'assumerai ma tâche aux finances comme je l'ai toujours fait depuis plusieurs années avec rigueur et très passionné des chiffres.

M. PEZZETTA: le 4<sup>ème</sup> Vice-Président – Assainissement et Eau potable, je propose M. FOURMY. Y a-t-il d'autres candidats? Nous allons passer au vote.

M. BEGNY: Nous avons bien nos 73 bulletins exprimés. Nous trouvons 65 voix pour, 1 pour M. DENAMIEL et 7 bulletins blancs.

M. PEZZETTA: Donc M. FOURMY est élu avec 65 voix.

M. FOURMY: Je vous remercie, à bientôt.

M.PEZZETTA: La 5<sup>ème</sup> Vice-Présidence, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, je propose Mme Sophie CHEVRINAIS. Y a-t-il d'autres candidats? Nous allons passer au vote. J'en profite pour remercier la présence des services techniques de la Communauté de Communes, M. HIBLOT doit être heureux, et tous les personnels de Coulommiers Pays de Brie.

M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins, nous allons procéder au dépouillement. Nous retrouvons 67 bulletins au nom de Mme Sophie CHEVRINAIS, 1 bulletin pour M. Nicolas CAUX et 6 blancs.

M. PEZZETTA: Sophie CHEVRINAIS est élue avec 66 voix. Bravo.

Mme CHEVRINAIS: Merci beaucoup pour votre confiance.

- M. PEZZETTA : 6<sup>ème</sup> Vice-Présidence, Sécurité, Culture et Conservatoire de musique je propose M. Pierre-Emmanuel BEGNY. Y a-t-il d'autres candidats ? Nous allons passer au vote.
- M. PEZZETTA: Je donne la parole à M. Franck RIESTER.
- M. RIESTER: Pendant le vote nous pouvons remercier la Ferté-sous-Jouarre de nous offrir des clémentines, mais à la demande de M. Jean-François LEGER le Pays Fertois vous allez apprendre qu'il est très gourmand et qu'il n'arrive à tenir trois heures sans manger un bout.
- M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins. Nous retrouvons 65 bulletins exprimés dont 64 pour M. BEGNY et pour Mme MIFFRE-PERRETTI ET 8 bulletins blancs.
- M. PEZZETTA: M. Pierre-Emmanuel BEGNY est élu avec 64 voix. Pour la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence, transport actuel et transport à la demande je propose Emmanuel VIVET. Y a-t-il d'autres candidatures? Nous allons passer au vote.
- M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins, nous allons procéder au dépouillement. Nous avons 64 bulletins exprimés dont 61 au nom de M. Emmanuel VIVET, 2 bulletins pour M. FORTIER, 1 bulletin pour Mme MOTOT et 9 bulletins blancs.
- M. PEZZETTA: Est élu à la 7<sup>ème</sup> vice-présidence M. Emmanuel VIVET avec 61 voix. Nous passons à la 8<sup>ème</sup> vice-présidence pour le tourisme, je propose M. Alain BOURCHOT, Y a-t-il d'autres candidatures? Nous allons passer au vote. J'en profite pour vous présenter un bouquin qui est absolument magnifique qui s'appelle Aulnoy, photographie de M. Philippe DE MUREL et texte de Mme Suzanne HERMANCE, ce sont deux personnages très connus sur Coulommiers et sur le Pays de Coulommiers, c'est un livre vraiment magnifique, n'hésitez pas à l'acheter.
- M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins, nous allons procéder au dépouillement. Nous retrouvons 67 bulletins exprimés au nom de M. Alain BOURCHOT et 6 bulletins blancs.
- M. PEZZETTA: M. Alain BOURCHOT est élu avec 67 voix, il aura pour mission de nous faire rêver avec le tourisme. La 9<sup>ème</sup> vice-présidence pour l'environnement, ordures ménagères et PNR, M. Daniel NALIS est proposé, y a-t-il d'autres candidatures? Nous passons au vote pour le candidat M. Daniel NALIS.
- M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins, nous allons procéder au dépouillement. Nous retrouvons bien 65 bulletins exprimés dont 62 au nom de M. Daniel NALIS, 3 au nom de M. Jean-François LEGER et 8 bulletins blancs.
- M. PEZZETTA: M. Daniel NALIS est élu avec 62 voix. Nous allons passer à la 10<sup>ème</sup> vice-présidence pour l'emploi, l'insertion et services publics, M. Didier VUILLAUME est candidat, y a-t-il d'autres candidats? Nous allons passer au vote.
- M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins, nous allons procéder au dépouillement. Nous retrouvons un total de 60 bulletins exprimés dont 58 au nom de M. Didier VUILLAUME, 1 bulletin au nom de Mme Véronique MAASSEN, 1 bulletin au nom de M. Thierry FLEISCHMAN ainsi que 13 bulletins blancs.
- M. PEZZETTA: M. Didier VUILLAUME est élu avec 58 voix. La 11<sup>ème</sup> vice-présidence pour l'équipement sportif, loisirs et numérique, je propose M. Pascal FOURNIER adjoint au Maire de Coulommiers. Y a-t-il d'autres candidatures? Nous pouvons passer au vote pour le candidat M. Pascal FOURNIER.
- M. BEGNY: Vous allez être obligé de repasser au vote car nous avons 74 bulletins au lieu de 73. Nous retrouvons bien nos 73 bulletins cette fois, nous allons procéder au dépouillement. Nous retrouvons 63 bulletins exprimés dont 61 bulletins au nom de M. Pascal FOURNIER, 2 bulletins au nom de M. Nicolas CAUX ainsi que 10 bulletins blancs.
- M. PEZZETTA: M. Pascal FOURNIER est élu avec 61 voix. Nous allons passer à la 12<sup>ème</sup> vice-présidence pour la santé, je propose M. Patrick ROMANOW. Y a-t-il d'autres candidats? Nous allons passer au vote, candidat M. Patrick ROMANOW.

M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins, nous allons procéder au dépouillement. Nous retrouvons 63 bulletins exprimés dont 61 au nom de M. Patrick ROMANOW, 1 bulletin au nom de M. Jean-Vincent DAUNA, 1 bulletin au nom de Mme Maria LANGLOIS et 10 bulletins blancs.

M. PEZZETTA: M. Patrick ROMANOW est élu avec 61 voix. Pour la 13<sup>ème</sup> vice-présidence, GEMAPI et SAGE des 2 MORIN, je propose M. Nicolas CAUX. Y a-t-il d'autres candidats? Nous pouvons passer au vote, candidat M. Nicolas CAUX Maire de Faremoutiers.

M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins. Nous retrouvons bien 50 bulletins exprimés dont 45 au nom de M. Nicolas CAUX, 2 bulletins au nom de M. Jean-François LEGER, 1 bulletin au nom de M. Bernard RICHARD, 1 bulletin au nom de M. Franck RIESTER, 1 bulletin au nom de M. Alexandre DENAMIEL et 23 bulletins blancs.

M. PEZZETTA: M. Nicolas CAUX est élu avec 45 voix.

M. CAUX : Merci à toutes et tous pour votre confiance, j'avais tant rêvé de cette compétence, je suis ce soir un homme comblé. Merci.

M. PEZZETTA: 14<sup>ème</sup> vice-présidence pour les gens du voyage, accessibilité, M. Sébastien HOUDAYER est candidat, y a-t-il d'autres candidats? Nous pouvons passer au vote, candidat M. Sébastien HOUDAYER Maire de Saint-Augustin.

M. BEGNY: Nous retrouvons bien nos 73 bulletins. Nous retrouvons 60 bulletins exprimés dont 54 au nom de M. Sébastien HOUDAYER, 2 bulletins au nom de M. Alexandre DENAMIEL, 2 bulletins au nom de M. Fabien VALLEE, 1 bulletin au nom de M. Patrick FORTIER, 1 bulletin au nom de M. Bernard RICHARD et 13 bulletins blancs.

M. PEZZETTA: M. Sébastien HOUDAYER est élu avec 54 voix. Merci d'avoir participé à ce dépouillement, merci à vous 3, ça a été long mais vous avez fait ça très bien.

### Le bureau est composé de :

- 1<sup>er</sup> vice-président : M. Bernard JACOTIN
- 2<sup>nd</sup> vice-présidente : Mme Laurence PICARD
- 3ème vice-président : M. Guy DHORBAIT
- 4ème vice-président : M. Philippe FOURMY
- 5<sup>ème</sup> vice-présidente : Mme Sophie CHEVRINAIS
- 6ème vice-président : M. Pierre-Emmanuel BEGNY
- 7<sup>ème</sup> vice-président : M. Emmanuel VIVET
- 8ème vice-président : M. Alain BOURCHOT
- 9<sup>ème</sup> vice-président : M. Daniel NALIS
- 10ème vice-président : M. Didier VUILLAUME
- 11ème vice-président : M. Pascal FOURNIER
- 12 ème vice-président : M. Patrick ROMANOW
- 13<sup>ème</sup> vice-président : M. Nicolas CAUX
- 14<sup>ème</sup> vice-président : M. Sébastien HOUDAYER

Le règlement intérieur proposera également la création d'une conférence des Maires.

M. PEZZETTA: Point suivant délégation du Président. Donc il y a un certain nombre de délégations prévues par le code général, il vous est proposé ce soir de le compléter, je ne vais pas refaire la liste des délégations, c'est quelque chose de très simple et traditionnel. Y a-t-il des prises de parole? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre? Abstention? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant, délégation au Bureau. Idem que pour la question précédente, il est proposé d'attribuer des délégations au Bureau afin de permettre le bon fonctionnement de l'administration générale. Y a-t-il des prises de parole? Des votes contre? Abstention? Merci.

M. PEZZETTA: Question 7 - Indemnités des élus. Donc l'enveloppe maxi mensuelle compte tenu de la taille de la Communauté d'Agglomération pourra être de 29.804€, il est proposé de ne pas dépenser le maximum de l'enveloppe permise par la loi. L'indemnité des vice-présidents a été calée selon le tableau que vous avez devant vous. L'indemnité du Président est maintenue comme elle était à l'ex Pays de Coulommiers ou l'ex Pays Fertois puisque c'était la même. Y a-t-il des prises de parole ? M. FORTIER.

M. FORTIER: J'ai bien lu la note, à priori tu ne proposes pas de t'attribuer le maximum dont tu peux avoir. C'est tout à ton honneur, je tenais à le souligner.

M. PEZZETTA: Il y a une raison toute simple, c'est que j'ai l'intention de travailler avec les viceprésidents et que par conséquent j'ai préféré maintenir l'indemnité que j'avais précédemment afin de mieux indemniser les vice-présidents parce que la charge de travail va être extrêmement lourde, les délégations ont été donnés mais les dossiers vont être nombreux et je sais d'ores et déjà que les vice-présidents vont avoir un travail considérable à mes côtés. Je trouve ça tout à fait normal pour la continuité du mandat qu'il nous reste. Y a-t-il des prises de parole? Je vous propose de passer au vote sur l'ensemble des indemnités. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant — Modification des statuts. Très administratif également, cette modification de statuts validée par les services de la Préfecture permet de ne pas généraliser la compétence Eau à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. En passant la compétence Eau en facultatif cela permet d'exercer cette dernière sur le territoire de l'ex Pays Fertois, les communes devront délibérer sur cette modification au plus vite et un projet de délibération sera transmis à chacune. Cette délibération nous en avons vraiment besoin très rapidement, si possible avant fin février. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant – Création des commissions thématiques. Il est proposé de créer autant de commissions qu'il y a de vice-présidents, soit 14 commissions qui auront 15 membres titulaires maximum.

- Développement Economique, Administration générale et Marchés publics
- Politique contractuelle, Aménagement du territoire, Politique de l'habitat
- Finances et Services techniques ex Brie des Moulins
- Assainissement et Eau potable
- Petite enfance, Enfance, Jeunesse
- Sécurité et Culture
- Transports
- Tourisme
- Environnement, Ordures ménagères, PNR, PCAET
- Emplois, Insertion et Services publics
- Equipements sportifs, loisirs et numériques
- Santé
- GEMAPI, SAGE des 2 Morin
- Gens du voyage, Accessibilité

Un conseiller peut siéger dans plusieurs commissions, nous vous proposons de mettre un maximum de 3 commissions. Evidement les conseillers qui souhaitent participer à une commission seront les bienvenus, tout comme les membres des conseils municipaux. Y a-t-il des prises de parole à ce sujet ?

M. Patrick FORTIER: Si tu limites à 15 et que 16 conseillers veulent y aller, les seuls qui seront convoqués seront les titulaires et les autres ne le seront pas.

M. PEZZETTA: Nous enverrons les convocations à tout le monde. Il faut équilibrer, il nous a semblé avec M. JACOTIN et les ex vice-présidents des deux collectivités que 15 était le bon chiffre. Avant c'était 12 maintenant nous l'avons passé à 15. Concernant les commissions nous avons dit 3 commissions maximum par personne, c'est déjà beaucoup, si vous souhaitez en faire moins vous le pouvez.

M. DELESTRET: À la page 37 vous avez dit, un conseiller peut siéger dans plusieurs commissions maximum 2.

M. PEZZETTA: Nous nous sommes réunis après que vous ayez reçu les dossiers et nous avons effectivement demandé cette modification. La modification que je vous propose est de 3 commissions maximum par conseiller et de 15 titulaires maximum par commission. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant – Composition de la CLECT. Il est proposé aujourd'hui de créer cette CLECT et vous aurez à délibérer dans vos conseils municipaux pour désigner l'élu qui viendra siéger à la CLECT, chaque commune aura 1 élu qui pourra siéger à la CLECT. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant – CAO Commission d'Appel d'Offres. Il est proposé de nommer M. Bernard JACOTIN comme Président de cette commission et je propose la liste suivante:

### **Titulaires**

- M. Guy DHORBAIT
- M. Philippe FOURMY
- M. Daniel DURAND
- Mme Sophie DELOISY
- M. Alain BOURCHOT

### Suppléants

- Mme Sophie CHEVRINAIS
- M. Jean-Luc CHARBONNEL
- Mme Carole HEMET
- M. Patrick FORTIER
- M. Alexandre DENAMIEL

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas et si vous êtes d'accord je vous propose de voter la liste à main levée. Y a-t-il des prises de parole ? Êtes-vous tous d'accord pour voter à main levée ? Personne ne s'y oppose ? Qui est contre cette liste ? Qui s'abstient ? Merci.

M. PEZZETTA : Point suivant – Même procédure pour les DSP. Je propose également M. Bernard JACOTIN comme Président de droit de ladite commission, et je propose la liste suivante.

### **Titulaires**

- M. Guy DHORBAIT
- M. Pascal FOURNIER
- M. Philippe FOURMY
- M. Daniel DURAND
- M. Joël DUCEILLIER

### Suppléants

- Mme Muriel DOMARD
- Mme Sophie CHEVRINAIS
- M. Gérard BOISNIER
- M. Jean-Pierre AUBRY
- M. Thierry FLEISCHMAN

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ou des prises de parole ? Êtes-vous tous d'accord pour voter à main levée ? Personne ne s'y oppose ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant – Adhésion au SMICTOM. Il vous est proposé simplement d'adhérer au SMICTOM, considérant l'arrêté Préfectoral du 14 novembre 2017 portant création d'une

Communauté d'Agglomération issue de la fusion des deux territoires, conformément aux statuts la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie exercera la compétence collecte et traitement des ordures ménagères qu'elle a décidé de transférer au SMICTOM. Il convient donc d'adhérer à ce syndicat. Y a-t-il des prises de parole ? M. FORTIER.

M. FORTIER : Les communes sont obligées aussi de délibérer ?

M. PEZZETTA: Non pas besoin c'est juste la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant – Élection des délégués au SMICTOM. Nous allons être obligés de compléter le tableau car des communes ne nous ont pas communiqué les noms des représentants qu'elles souhaitent avoir au syndicat. Il y a 30 titulaires et 8 suppléants pour l'ex Pays de Coulommiers, il est proposé de reconduire les délégués élus en 2017 et de désigner 2 suppléants en plus. Il y a 22 titulaires et 6 suppléants pour l'ex Pays Fertois, ce qui fait un total de 52 représentants titulaires et 14 représentants suppléants pour sièger au SMICTOM. J'énumère la liste des 30 titulaires de l'ex Communauté de Communes du Pays de Coulommiers:

- Mme Muriel DOMARD (Amillis)
- M. Patrick FRERE (Aulnoy)
- M. Jean-François PERRIN (Beautheil)
- M. Guy DHORBAIT (Boissy le Châtel)
- Mme Céline BERTHELIN (Boissy le Châtel)
- M. Jean-François LEGER (Chailly en Brie)
- Mme Dominique SCHIVO (Chailly en Brie)
- Mme Pascale KEIGNART (Chevru)
- M. Jean-Pierre AUBRY (Coulommiers)
- Mme Ginette MOTOT (Coulommiers)
- M. Pascal FOURNIER (Coulommiers)
- Mme Laurence PICARD (Coulommiers)
- M. Franck RIESTER (Coulommiers)
- M. Bernard DELAVAUX (Dagny)
- M. Francis BELTRAN (Dammartin sur Tigeaux)
- Mme Marie-Claude POVIE (Faremoutiers)
- Mme Danielle CHATELAIN (Giremoutiers)
- M. Daniel NALIS (Guérard)
- M. Joël CHAUVIN (Hautefeuille)
- M. Michel DUCHE (La Celle sur Morin)
- M. Alain BOURCHOT (Maisoncelles-en-Brie)
- M. Pierre BARBAUD (Maisoncelles-en-Brie)
- Mme Christine GUILLETTE (Marolles en Brie)
- M. Dominique CARLIER (Mauperthuis)
- M. Joseph ALLEBE (Mouroux)
- M. Alexandre DENAMIEL (Pézarches)
- Mme Corinne HOMMERY (Pommeuse)
- M. Bernard JACOTIN (Saints)
- M. Sébastien HOUDAYER (Saint-Augustin)
- Mme Sophie CHEVRINAIS (Touquin)

### Suppléants :

- M. Éric GOBARD (Aulnoy)
- M. Jean-Michel EARD (Beautheil)
- M. Stéphane HALLOO (Chauffry)
- Mme Carole HEMET (Mouroux)
- M. Joël HUBERT (Saints)

M. Jean-Pierre DARDANT (Pommeuse)

Il manque donc 2 suppléants, vous avez des suppléants à proposer?

M. NALIS: M. Jean-Louis NICAISE pour Guérard.

M. PEZZETTA : Il en manque encore un. Mouroux n'a qu'un seul délégué titulaire. Merci Mme ESCUYER. Merci. Pour le Pays Fertois en titulaires :

- M. Bernard RICHARD (Bassevelle)
- M. Jérôme LEROY (Bussières)
- Mme Jeannine BELDENT (Chamigny)
- M. Jean-Pierre ROGALA (Changis-sur-Marne)
- M. Alain PICHON (Citry)
- M. Daniel DURAND (La Ferté-sous-Jouarre)
- M. Jean-Luc CHARBONNEL (La Ferté-sous-Jouarre)
- M. Ugo PEZZETTA (La Ferté-sous-Jouarre)
- M. Thierry GANCHOU (Luzancy)
- Mme Michelle MAFFLARD (Méry-sur-Marne)
- M. Emmanuel VIVET (Nanteuil-sur-Marne)
- M. Gérard BOISNIER (Pierre-Levée)
- M. Patrick ROMANOW (Reuil-en-Brie)
- M. Pierre-Emmanuel BEGNY (Saâcy-sur-Marne)
- M. Jean FREYRI (Sammeron)
- Mme Anne-Marie DESBROUSSES (Sept-Sorts)
- M. Philippe FOURMY (Signy-Signets)
- Mme Agnès DELABARRE (Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux)
- M. Pierre HORDE (Ussy-sur-Marne)

Il me manque donc 2 représentants pour Jouarre donc :

- M. Fabien VALLEE
- M. Henri DELESTRET

### Merci.

Il me manque un représentant pour Sainte-Aulde qui n'est pas représentée ce soir sauf par le pouvoir de M. FLEISCHMAN. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un sur le Pays Fertois qui se porte candidat ?

- M. Cédric ROUSSEAU

### Merci.

### Suppléants :

- M. Norbert VARGA (Chamigny)
- M. Jean-Luc MUSART (La Ferté-sous-Jouarre)
- M. Louis CERLE (Bussières)
- M. Alain LECOMTE (Sept-Sorts)
- M. Hervé CARBUCCIA (Luzancy)
- Mme Isabel LORENCO (La Ferté-sous-Jouarre)

Il manque 1 suppléant, y a-t-il des candidats?

- M. Philippe GAUTHERON, merci.

Il manque encore un suppléant :

- Mme Sonia PEZZETTA est volontaire, merci.

Je vous propose de voter l'ensemble de la liste des 52 représentants titulaires et les 14 représentants suppléants qui auront l'honneur d'aller siéger avec M. Jean-François LEGER. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, M. Jean-François LEGER.

M. LEGER: Ce que je demanderai si vous me faites l'honneur de me réélire à la fonction de Président c'est d'être un maximum présent aux réunions parce que c'est un territoire qui couvre 73 communes et faire venir des personnes de très loin s'il n'y a pas le quorum c'est toujours dérangeant et ce sera la même chose pour les personnes qui seront au SMITOM de Monthyon où là nous sommes sur 167 communes. Ces problématiques de quorum sur ces gros syndicats c'est particulièrement important. À titre d'information complémentaire, jusqu'à présent depuis le début du mandat nous avons toujours eu le quorum sur les deux syndicats, le secteur de Coulommiers sur le SMICTOM était très représenté, c'est lui qui fait le quorum à chaque fois donc j'aimerai qu'avec la Ferté-sous-Jouarre ce soit la continuité. Le SMICTOM de Coulommiers va représenter 1/3 du SMITOM de Monthyon, donc nous avons un certain poids. Nous sommes très présents et nous représentons une bonne partie du quorum à Monthyon, c'est très important compte tenu des décisions qu'il y a à prendre sur Monthyon.

M. PEZZETTA: Merci M. LEGER. Effectivement décisions extrêmement importantes. Une petite coquille s'est glissée en fait M. Jean-Luc MUSART apparait en titulaire et suppléant. En fait en titulaire ce sera tout simplement moi qui dois siéger. Sur les 22 titulaires de l'ex Pays Fertois, je prends la place de M. Jean-Luc MUSART en titulaire et M. Jean-Luc MUSART rebascule en suppléant, donc Mme Sonia PEZZETTA ne siègera pas en tant que suppléante. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant – Taxe d'Ordures Ménagères - Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2018. Le comité syndical du SMICTOM a voté les taux de la taxe des ordures ménagères applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui tiennent compte du service rendu. Différentes zones ont été définies selon la manière suivante:

 Une zone 17.14 % qui comprend Amillis, Aulnoy, Beautheil, Boissy-le-Châtel, Chailly-en-Brie, Chauffry, Chevru, Dagny, Dammartin-sur-Tigeaux, Faremoutiers, Giremoutiers, Guérard, Hautefeuille, La Celle-sur-Morin, Maisoncelles-en-Brie, Marolles-en-Brie, Mauperthuis, Mouroux, Pézarches, Pommeuse, Saint-Augustin, Saints, Touquin pour l'ex Pays de Coulommiers.

Chamigny, Changis-sur-Marne, Jouarre, Pierre-Levée, Reuil-en-Brie, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy-Signets, Ussy-sur-Marne pour l'ex Pays Fertois.

- Une seconde zone 18.24 % avec Coulommiers et La Ferté-sous-Jouarre.
- Troisième et dernière zone 16.30 % avec Bassevelle, Bussières, Citry, Luzancy, Méry-sur-Marne, Nanteuil-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne et Sainte-Aulde. Tous les services sauf déchets verts.

M. Jean-François LEGER, je peux m'avancer en disant que ça bougera pour 2019, mais ça permet de laisser le temps au SMICTOM de s'organiser avec l'arrivée de l'ex Pays Fertois. Donc à partir de 2019 nous n'aurons plus que 2 zones.

M. LEGER: Le plus tôt que nous pourrons. La problématique des sacs qui n'ont pas été commandés, il va falloir qu'on accélère autant que nous pourrons.

M. PEZZETTA: Le produit fiscal prévisionnel de la TEOM est estimé au budget 2018 à environ 6.000.000€ pour l'ex Pays de Coulommiers et environs 3.600.000€ pour l'ex Pays Fertois. Y a-t-il des prises de parole ? Y-a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Point suivant – Perception de la taxe en lieu et place du SMICTOM. Comme suite à l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2017, là il convient tout simplement de percevoir la taxe des ordures ménagères en lieu et place du SMICTOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Y a-t-il des prises de parole ? Y- a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Création des diverses régies de recettes. Donc les régies créées précédemment n'ayant plus d'existence légale, il est urgent de créer les différentes régies pour nommer les différents régisseurs et percevoir les participations des familles.

- Les ALSH de Dammartin-sur-Tigeaux, Faremoutiers, Guérard et Pommeuse et les accueils Périscolaires pour ces mêmes communes
- Les services Petite Enfance pour les encaissements de la Crèche Familiale « Les Cigales »
- Du Multi-Accueil « Les Lucioles »
- De la Halte-Garderie Itinérante « Les Mille-Pattes »
- Le Télécentre situé à Coulommiers
- La Piscine située à La Ferté-sous-Jouarre
- L'Ecole de Musique située à La Ferté-sous-Jouarre.

Y a-t-il des prises de parole ? Y-a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA : Question suivante – Création des budgets annexes. Il vous est proposé de créer plusieurs budgets :

- ZAE des Voisins
- ZAE des longs Sillons
- ZAE des 18 Arpents
- L'Hôtel des Entreprises
- Le Télécentre
- L'assainissement
- Le SPANC
- L'Eau
- Piscine et Cinéma

Bon courage à ceux qui s'occupent des finances, mon cher Guy. Y-a-t-il des prises de parole ?

M. DENAMIEL: Nous sommes dans les budgets Eau, Assainissement, GEMAPI et là c'est plutôt une information à la fois aux deux nouveaux responsables, c'est-à-dire M. Philippe FOURMY et M. Nicolas CAUX. Tout à l'heure j'ai entendu GEMAPI et SAGE des 2 Morin donc je vais une nouvelle fois que nous sommes les communes sud de Seine et Marne mais nous ne sommes pas dans le SAGE des 2 Morin, nous sommes avec plusieurs communes dans le SAGE de l'Yerres. Il se trouve que le SAGE de l'Yerres a délibéré il y a une quinzaine de jours, il est dommage que le Président de ce SAGE qui a créé une nouvelle structure GEMAPI ne soit pas là ce soir, puisque c'est le Maire d'Hautefeuille. J'ai envoyé toutes les informations à Mme Valérie RAMBEAU parce qu'il va falloir faire un vote également pour les communes de Hautefeuille, Pézarches et Touquin pour déléguer des représentants pour siéger au GEMAPI du SAGE de l'Yerres, puisque nous ne pouvons plus siéger en tant que commune mais c'est à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de désigner des représentants. Deuxième point, puisque nous sommes dans les budgets, je suis une des dernières communes à avoir adhéré à l'Intercommunalité, nous gérions nous même nos finances. Il se trouve que nous avons 2 puits de pétrole, dans la mesure où nous avons adhéré à l'Intercommunalité notre part communale est divisée à 60% - 40%, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie reçoit 40% de notre part communale. Je demanderai un reversement de cette part communale que vous percevez vous au profit de la commune. C'est très important le montant est de 3129€ pour cette année. Là il faut un vote communautaire pour nous reverser notre part communale.

M. DHORBAIT : C'est la CLECT qui se réunira pour l'attribution de compensation.

M. PEZZETTA: Pas de problème c'est noté, y a-t-il d'autres prises de parole ? Je vous propose de créer ces budgets. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Question 19 – Désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte d'Etudes, de programmation et d'aménagement Marne et Ourcq. Le Pays Fertois

adhérait à un Syndicat Marne et Ourcq, ce syndicat a la gestion de la zone des Effaneaux, de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située à la Ferté-sous-Jouarre et le SCOT. Il vous est proposé de reconduire les élus du Pays Fertois qui siégeaient précédemment à ce syndicat pour que nous puissions retourner autour de la table pour solder ce syndicat, qui doit s'éteindre au plus tard le 31 mars de cette année. Il y a un dossier important qui doit être soldé et notamment au niveau des actifs, c'est le dossier des Effaneaux. Il vous est proposé ce soir de voter comme titulaires M. Jean-Luc MUSART, M. Fabien VALLEE, moi-même, M. Cédric ROUSSEAU, M. Thierry FLEISCHMAN, M. Didier VUILLAUME et en remplacement de M. Claude SPECQUE, je vous propose M. JACOTIN, étant donné qu'il a la 1ère vice-présidence en charge du Développement Economique ça parait évident. En suppléant je propose Mme Sonia PEZZETTA, M. Gérard BOISNIER, M. Emmanuel VIVET, M. Jean-Luc CHARBONNEL, M. Bernard RICHARD, M. François ARNOULT et Mme Katia REBEL. Y a-t-il des questions ou des prises de parole sur ce sujet ?

M. VALLEE: Pour être membre de ce syndicat avec les nouveaux statuts et la nouvelle agglomération, il faut être un conseiller de cette agglomération?

M. PEZZETTA: Oui.

M. VALLEE: Donc Mme REBEL ne peut pas être puisqu'elle n'est plus conseiller communautaire.

M. PEZZETTA: C'est juste.

M. VALLEE: Je propose donc M. GAUTHERON.

M. PEZZETTA: Très bien, M. GAUTHERON. Y a-t-il d'autre prise? Donc je vous propose cette liste. Y a-t-il des votes contre? Abstention? Merci.

M. PEZZETTA: Point n° 20 – Halle de sports à Coulommiers – État d'avancement de l'opération et désignation des membres de la commission d'appel d'offres Ad Hoc.

La commission d'appel d'offres a été constituée entre le Pays de Coulommiers et la ville de Coulommiers, comme conséquence de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers et la Communauté de Communes du Pays Fertois il convient désormais de redésigner les membres à voix délibératives représentant la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie dans cette commission. Là nous ne votons que le collège agglomération. Elle est composée de 3 membres M. Alexis MONTOISY, Mme Laurence PICARD, M. Pascal FOURNIER et 3 membres suppléants pour la ville M. Daniel BOULVRAIS, Mme Sophie DELOISY et Mme Marie-José THOURET. Pour les membres titulaires de l'agglomération il vous est proposé M. Jérôme DUBOIS de la commune de Mouroux et M. Daniel DURAND comme titulaires et en suppléants M. Guy DHORBAIT et Mme Laurence MIFFRE-PERRETTI. Y a-t-il des prises de parole ? Oui M. VALLEE.

M. VALLEE : Juste une question technique, nous avons deux points avec des appels d'offres Ad Hoc, pourquoi finalement ca ne peut pas être la CAO de l'agglomération qui gère ces deux points ?

M. PEZZETTA: Parce qu'elles ont été créés avec un collège de la ville de Coulommiers. Ce sont deux partenariats, deux investissements en partenariat avec la ville de Coulommiers, donc il convient d'avoir une commission d'appel d'offres Ad Hoc, avec une procédure de concours. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

M. PEZZETTA: Question n°21 même chose, une commission d'appel d'offres pour la Maison des Fromages. Même procédé, 3 membres titulaires Mme Véronique MAASSEN, Mme Laurence PICARD, M. Pascal FOURNIER et 3 membres suppléants, M. Franck RIESTER, Mme Sophie DELOISY, M. Jean-Pierre AUBRY pour la ville de Coulommiers. Il convient donc de nommer 2 titulaires et 2 suppléants, il vous est proposé M. Alain BOURCHOT et Mme Isabel LOURENCO en titulaires et M. Eric GOBART et M. Didier VUILLAUME en suppléants. Y a-t-il des prises de parole ? Oui M. Nicolas CAUX.

M. CAUX : Je vous remercie M. le Président. Nous venons de passer la première commission d'appel d'offres Ad Hoc et maintenant nous voyons la deuxième. Ce sont deux beaux projets pour notre territoire, mais je ne sais pas si l'ensemble des 74 élus de cette table est complètement informé sur

ces projets. Ce sont deux projets issus du Pays de Coulommiers, il y en a quasiment pour 10 millions d'euros, je pense qu'il serait bon d'en informer l'ensemble des élus pour qu'on soit en pleine connaissance de ce que nous allons voter.

Mme CHEVRINAIS : Peut-être pas ce soir ?

M. PEZZETTA: Pour ne pas alourdir la soirée, il était prévu que lors d'un prochain conseil que la ville de Coulommiers et les élus de l'ex Pays de Coulommiers puissent effectivement présenter ces deux beaux projets. Mais le projet ayant déjà été décidé dans la mandature précédente, il n'y a pas véritablement d'intérêts à aller contre ces deux beaux projets qui vous seront présentés. Là il est uniquement question de la commission d'appel d'offres Ad Hoc. Si les élus veulent le présenter ce soir c'est tout à fait possible mais c'était surtout pour ne pas alourdir encore plus le conseil de ce soir. De plus vous avez reçu une note explicative de ces deux projets. Ils seront présentés plus en détails lors d'un prochain conseil. Y a-t-il d'autres prises de parole? Y a-t-il des votes contre? Abstention? Merci.

M. PEZZETTA: Passation d'une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il convient aujourd'hui d'autoriser le recours à la télétransmission et de passer une convention avec M. le Préfet. Cette convention prévoit également la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaine de télétransmission, la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique, les engagements respectifs entre la collectivité et le Préfet pour l'organisation du fonctionnement de la télétransmission, la possibilité pour la collectivité de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

Je souhaitais vous donner quelques informations:

- Une démarche est effectuée auprès des services de l'Etat pour que nous puissions rapprocher l'ex Pays Fertois de la Mission Locale de la Brie des Morin. Nous allons avoir prochainement une réunion avec les services de l'Etat afin d'échanger sur ce sujet pour que faisions tous partis de la même Mission Locale. Avec Mme Sophie DELOISY, nous aurons cette réunion pour pouvoir en discuter et parler des détails.

Je souhaiterais vous informer également des prochaines réunions :

- Bureau des Vice-Présidents: Mardi 16 janvier à 19h00 en mairie de Coulommiers
- Prochain conseil communautaire : Lundi 29 janvier à 19h00 dans cette même salle
- Conférence des Maires : Jeudi 8 février à 19h00 en mairie de Coulommiers

Pour l'instant, il vous est proposé de faire tous les conseils dans cette salle, pour une raison pratique de ne pas à avoir à déplacer tout le matériel qui va devenir de plus en plus encombrant et pour permettre aux services de s'organiser au mieux. Il est proposé également de faire les bureaux de Vice-Présidents ainsi que les conférences des Maires en mairie de Coulommiers. Les horaires seront toujours ou presque toujours 19h00, quel que soit le type de réunion. Je vous informe également que nous recevrons l'ensemble des personnels de cette agglomération le lundi 15 janvier en mairie de Coulommiers à 11h30, pour partager un verre de l'amitié et commencer à faire connaissance. Je terminerais en remerciant les services de la ville de Coulommiers, les services de la ville de la Fertésous-Jouarre, je voudrais remercier Mme GRILLERS, M. HUTSE, Sarah, Allan, M. Vincent BOURCHOT, Agnès, Aïda, Mme Brigitte BRULFERT et un grand merci à Valérie pour tout le travail qu'elle fait, c'est remarquable, vous êtes tous extrêmement compétents. N'oubliez pas de nous donner rapidement par retour de mail, vos préférences pour les commissions, de façon à pouvoir préparer la prochaine séance du 29 janvier du mieux possible, en essayant de présenter des listes déjà constituées. Donc merci d'adresser vos souhaits à Valérie RAMBEAU, elle vous enverra son adresse de manière à ce que vous puissiez lui répondre au plus vite. Je remercie la Police Municipale de nous avoir accompagné et la Gendarmerie de nous avoir visité à plusieurs reprises. Merci à tous, bonne fin de soirée et le verre de l'amitié vous attend à côté.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

# République Française Département de Seine et Marne

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le 29 janvier, à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle polyvalente do la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur la convocation qui leur a été adressée le 23 Janvier 2018 par le président Ugo PEZZETTA en vertu de l'article L5211-41-3 V et conformément aux articles L.5211-1 à L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux articles L.2121-10 et 1.2121-12 du (CGCT) applicables en la matière.

Présents :

62

Pouvoirs: 7

Excusés i

2 Votants:

69

Présents: MM. Et Mmes: ASCHFORD François, , BEAUDET Jean-Pierre, BERTHELIN Céline, BERTHOD Danielle, BOISNIER Gérard, BOULVRAIS DANIEL, BOURCHOT Alain, CAUX Nicolas, CHARBONNEL Jean-Luc, CHEVRINAIS Sophie, CLÉMENT Jean-Pierre, COUASNON Fabrice, DAUNA Jean-Vincent, DELESTRET Henri, DELOISY Sophie, DENAMIEL Alexandre, DHORBAIT Guy, DOMARD Muriel, DUBOIS Jérôme, DUCEILLIER Joël, DURAND Daniel, ESCUYER Elisabeth, FLEISCHMAN Thierry, FORTIER Patrick remplacé par GANCHOU Thierry, FOURMY Philippe, FOURNIER Pascal, GAUTHERON Philippe, GEIST Gérard remplacé par PASCARD Evelyne, GOBARD Éric, GUILBAUID Corinne, GUILLETTE Christine, HEMET Carole, HEUSELE Antoine, HORDÉ Pierre, HOUDAYER Sébastien (+pouvoir de CARLIER Dominique), JACOTIN Bernard, LANGLOIS Maria, LÉGER Jean-François, LEMEY Jacqueline (+pouvoir de ALLÈBE Joseph), LEMOINE Bernard, LOURENCO Isabel, MAASSEN Véronique, MASSON Jean-François remplacé par Pascale KEIGNART, MIFFRE-PERRETTI Laurence, MONTOISY Alexis, MOTOT Ginette (+ pouvoir de RIESTER Franck), MUSART Jean-Luc, NALIS Daniel, PERRIN Sylviane, PEZZETTA Sonia, PEZZETTA Ugo (+pouvoir de RICHARD Bernard), PICARD Laurence, POVIE Marie-Claude, ROMANOW Patrick, ROUSSEAU Cédric, SCHAUFLER Jacqueline, SUSINI Jean-Paul, THOURET Marie-José (+pouvoir de HALLOO Stéphane), VALLÉE Fabien, VILLOINGT Patrick, VIVET Emmanuel (+ pouvoir de LEROY Jérôme) et VUILLAUME Didier (+pouvoir de ARNOULT François).

Absents excusés : BÉGNY Pierre-Emmanuel et CHAUVIN Joël

Absents représentés: ALLÈBE Joseph, ARNOULT François, CARLIER Dominique, HALLOO Stéphane, LEROY Jérôme, RICHARD Bernard et RIESTER Franck.

Absents: AUBRY Jean-Pierre, DELAVAUX Bernard, PERRIN Jean-François,

Secrétaire de Séance : Sophie CHEVRINAIS

### Ordre du jour :

- 1 ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERIEUR
- 2 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
- 3 COMPOSITION DES COMMISSIONS
- 4 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PRÉFIGURATION DU PNR DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN
- 5 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMÉRIQUE
- 6 ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU SEIN DU GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN ET DE L'HÔPITAL DE JOUARRE
- 7 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MISTE D'ASSAINISSEMENT DE POMMEUSE (SMAPE)
- 8 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES (SMAB)
- 9 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU GRAND MORIN
- 10 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU Syndicat Mixte Fermé d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE DES 2 MORIN)
- 11 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'YERRE (SIAVY)
- 12 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES RUS DE SEPT SORTS À TRILPORT.
- 13 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE L'AUBETIN
- 14 ÉLECTION SIVOM DE BOUTIGNY
- 15 APPROBATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES PERSONNELS ET CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT
- 16 CRÉATION DE POSTES ET RÉMUNÉRATIONS ACCESSOIRES
- 17 CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL
- 18 VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME EX PAYS FERTOIS
- 19 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES AUTORISATION PERMANENTE À LA TRESORERIE DE POURSUIVRE LES REDEVABLES
- 20 ÉLIGIBILITÉ AUX SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT : CONTRÔLE DES BÂTIMENTS PUBLICS
- 21 ENGAGEMENT À REALISER LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE RESPECT DE LA CHARTE QUALITÉ DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
- 22 AVENANT N°3 POUR PROLONGATION DE MISSION DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEPT SORTS

- 23 ALSH MULTI ACCUEIL DE COULOMMIERS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF
- 24 ALSH MULTI ACCUEIL DE COULOMMIERS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MSA
- 25 ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE À LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
- 26 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE l'INTERVENANT SOCIAL GENDARMERIE PORTÉ PAR LA CROIX ROUGE 77
- 27 QUESTIONS DIVERSES

Avant de démarrer la réunion, M. PEZZETTA propose à l'assemblée de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir le projet de motion distribué à chacun des élus présents. Après vote ce rajout est accepté à l'unanimité. L'ordre du jour est donc modifié pour rajouter ce point. :

# 1 - MOTION : La Métropole du Grand Paris doit prendre en compte les enjeux, les besoins et les spécificités propres aux territoires ruraux d'Ile-de-France

- Considérant la volonté exprimée par le Gouvernement de renforcer la gouvernance de la Métropole du Grand Paris, en révisant son périmètre géographique et ses compétences, et ce dans un souci de renforcement de l'attractivité de l'Île-de-France au niveau international,
- ⇒ Considérant l'appel des élus d'Ile-de-France émis par le Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- ☼ Considérant la singularité du département de la Seine-et-Marne, dont la superficie représente près de 50 % du territoire de l'Île-de-France, urbanisé à l'Ouest, rurale à l'Est,
- Considérant la constitution au 1<sup>er</sup> janvier dernier de la communauté d'agglomération « Coulommiers Pays de Brie », issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois, dans un souci de développement de notre territoire commun et de préservation de notre cadre de vie rural.
- Considérant également la mobilisation sans précédent des habitants et des élus de la Brie laitière pour préserver leur patrimoine naturel et leur identité briarde au sein d'un Pare Naturel Régional dit « Brie et deux Morin »,
- Considérant le besoin de réaffirmer la place des franges et des territoires périurbains de l'Île-de-France, tout en prenant en compte leurs spécificités (besoin de stabilité des politiques publiques, de lisibilité de l'action gouvernementale)

Monsieur PEZZETTA propose donc de voter la motion et le conseil communautaire l'accepte à l'unanimité, comme suit :

Nous, élus du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Coulommiers Pays de Brie », 0 à l'unanimité, appelons à :

- Une véritable concertation avec tous les acteurs de ce dossier, sans oublier les communes rurales.
- La prise en compte par le Gouvernement et ses représentants des enjeux, des besoins et des spécificités propres aux territoires ruraux d'Île-de-France.
- L'organisation rapide et effective d'une conférence des territoires d'Ile-de-France consacrée à la réforme institutionnelle de la Métropole du Grand Paris.

### 2. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Code Général de Collectivités territoriales prévoit que lors de la création (ou fusion) d'une collectivité territoriale, son organe délibérant a six mois pour adopter son règlement intérieur. Un projet de règlement intérieur, issu des éléments qui figuralent aux règlements intérieurs de la CCPC et de la CCPF, est donc joint à la convocation et il est proposé au conseil communautaire de l'adopter.

Questions:

Fabien VALLÉE : Est-ce normal que le Député soit d'office dans le bureau ?

Alexandre DENAMIEL: Pourquoi ne mettrions-nous pas également Christian JACOB qui est aussi député sur le territoire?
Ugo PEZZETTA répond qu'il est prévu de mettre le député dans le bureau uniquement s'il est aussi conseiller communautaire, ce qui est le cas de Franck RIESTER et pas de Christian JACOB.

Nicolas CAUX : Si l'on regarde les deux anciens règlements intérieurs, cette disposition ne figure dans aucun des deux. On pourrait donc étendre aussi cette possibilité à tous les parlementaires.

Ugo PEZZETTA : Nous avons toujours la possibilité de les inviter au bureau mais je ne pense pas que ce serait judicieux de la mettre d'office au bureau, au bureau ne doivent être d'office que des conseillers communautaires.

Arrivée de Philippe FOURMY

Nicolas CAUX : Il était convenu de ne pas politiser les réunions de la Communauté d'Agglomération...

Ugo PEZZETTA : Et c'est bien le cas, chacun est libre de faire ce qu'il veut, d'adhérer au parti qu'il veut mais personne ne doit l'exposer en réunion.

Nicolas CAUX : Est-il possible de voter à bulletin secret ?

Marie-José THOURET: C'est dommage de discuter de cela car de mon point de vue tout est clair dans le règlement proposé.

Ugo PEZZETTA: Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret, avec une inscription « OUI » pour ceux qui sont favorables au règlement intérieur tel que proposé ou « NON » pour ceux qui ne le sont pas. Pour mémoire ceux qui ont une procuration votent deux fois.

Bulletins trouvés dans l'urne : 69 - BLANCS/NULS : 5 - Suffrages exprimés : 64

POUR: 42 - CONTRE: 22

Le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe est donc adopté à la majorité.

### 3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Lors du conseil communautaire d'installation le 11 janvier dernier, il avait été décidé des intitulés des commissions. Après un examen plus approfondi, il est proposé de les modifier comme suit :

- Commission : Développement économique, administration générale et marchés publics
- Commission: Politiques contractuelles, aménagement du territoire (SCOT, PLU, PLUI, politique de l'habitat)
- Commission: Finances & services techniques ex Brie des Moulins-
- Commission: Assainissement et eau potable
- Commission: Petite enfance, enfance, jeunesse.
- · Commission: Sécurité et politique de la ville
- Commission: Transports (actuels + transport à la demande)
- Commission: Tourisme et culture (dont Conservatoire de Musique)
- Commission: Environnement : ordures ménagères, PNR, PCAET
- Commission: Emploi, insertion + services publics (PAD, émetteurs,...)
- Commission: Équipements sportifs et loisirs et numérique
- Commission: Santé
- Commission: GEMAPI + SAGE
- · Commission: Gens du Voyage / accessibilité

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

### 4. COMPOSITION DES COMMISSIONS

La création de 14 Commissions thématiques a été validée lors de la séance du 11 janvier 2018. Il a été validé qu'il par le Règlement Intérieur que le nombre de membres pour chaque Commission serait limité à 15 conseillers titulaires, auxquels pourraient être invités des conseillers municipaux.

### LE TABLEAU EST REMIS EN SEANCE

Il est proposé au Conseil Communautaire en considération des candidatures reçues et en respect de la délibération n°2018-022 du 11 janvier 2018 et de la délibération de ce jour d'approuver la composition des commissions telle que figurant sur la liste remise sur table.

Après discussion et vote à l'unanimité la composition des commissions est adoptée telle que sur la liste jointe. Il est convenu que tous les conseillers communautaires seront informés des dates des commissions et qu'ils pourront y assister mais sans pouvoir prendre part au vote. Idem, les conseillers municipaux non conseillers communautaires, qui s'intéressent à une commission pourront être invités sans pouvoir prendre part aux votes.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, considérant l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales en son alinéa 6 prévoit que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. M. PEZZETTA demande si quelqu'un s'oppose à ce mode de vote. Personne ne s'opposant à ce type de vote, il sera procédé à l'élection à main levée pour toutes les élections qui suivent.

# 5. <u>ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PREFIGURATION DU PNR DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN</u>

Les statuts du Syndicat Mixte du PNR fixent à l'article 8 la représentation des Communautés d'Agglomération : 1 titulaire & 1 suppléant. Précédemment, il s'agissait pour le Pays de Coulommiers de Titulaire : Guy DHORBAIT - Suppléant : Christine BOSCHER et Pour le Pays Fertois de Titulaire : Didier VUILLAUME - Suppléant : Gérard BOISNIER.

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et Deux Morin,

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n° 91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1<sup>st</sup> janvier 2018

Considérant qu'il est nécessaire procéder à la désignation d'un nouveau titulaire et d'un suppléant pour siéger au Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et Deux Morin,

Il est proposé de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant représentants au Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et Deux Morin.

### À l'unanimité Monsieur Daniel NALIS est élu délégué titulaire et Monsieur Didier VUILLAUME Suppléant.

Nicolas CAUX précise qu'il est important que les délégués élus soient présents aux réunions des syndicats car il arrive régulièrement que le quorum ne soit pas atteint

### 6. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMÉRIQUE

Les statuts du syndicat fixent à l'article 5.1 la représentation des EPCI, dont la population est comprise entre 60.000 et 79.999 habitants, à 4 délégués titulaires et 4 suppléants.

Pour information avant fusion : CC Pays de Coulommiers : 2 Titulaires : Pascal FOURNIER et Jean-Pierre DARDANT - 1 Suppléant : Carole HEMET / CC Pays Fertois : 2 Titulaires : Jérôme LEROY et Philippe FOURMY - 2 Suppléants : Pierre HORDÉ ET Daniel DURAND

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection des 4 titulaires et 4 suppléants représentants au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique.

À l'unanimité Messieurs Pascal FOURNIER, Sébastien HOUDAYER, Jérôme LEROY et Fabien VALLÉE sont élus délégués titulaires et Mesdames Carole HEMET et Céline BERTHELIN et Messieurs Pierre HORDÉ ET Daniel DURAND sont élus suppléants.

# 7. ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU SEIN DU Conseil de surveillance du Grand Hôpital de l'Est Francilien et au conseil d'administration de l'hôpital de Jouarre

Depuis le 1° janvier 2017, le centre hospitalier de l'est francilien a été créé par arrêté du 13 juillet 2016. Pour rappel, il est issu de la fusion des centres hospitaliers de Meaux, Marne la Vallée et Coulommiers.

Par délibération 16 janvier 2017, M Guy DHORBAIT a été désigné comme le représentant de la CCPC pour siéger au conseil de surveillance. Compte tenu de la fusion entre le Pays Fertois et le Pays de Coulommiers, il y a lieu de procéder au renouvellement du représentant au sein du conseil de surveillance.

De même, en 2017, M. Patrick ROMANOW a été désigné par le conseil communautaire de la CCPF pour sièger au conseil d'administration de l'hôpital de Jouarre.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant à ces deux instances.

À l'unanimité Monsieur Jean-Vincent DAUNA est élu pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du conseil de surveillance du GHEF et du conseil d'administration de l'hôpital de Jouarre.

### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU Syndicat Mixte d'Assainissement de Pommeuse et ses environs (SMAPE)

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n° 91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1° janvier 2018.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération,

Il convient de désigner des représentants de l'ex communauté de communes du Pays de Coulommiers dont les délégués étaient les suivants : Titulaires : Guy DHORBAIT-Joël DUCEILLIER-Carinne HOMMERY-Jean-Pierre BEAUDET- Nicolas CAUX-Patrice GOT Suppléants : Marie-José LECERF — Bruno DUMONT — Patrick VILLOINGT — Marie-Cloude POVIE

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération doit être représentée dans les différents syndicats, il convient de désigner 6 titulaires et 4 suppléants pour représenter la communauté d'agglomération au sein du SMAPE.

À l'unanimité Messieurs Guy DHORBATI, Joël DUCEILLIER, Philippe FOURMY, Jean-Pierre BEAUDET, Nicolas CAUX et Patrice GOT sont élus titulaires et Mesdames Marie-José LECERF et Marie-Claude PIVIE et Messieurs Bruno DUMONT et Patrick VILLOINGT sont élus suppléants.

### 9. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues

C'est la Communauté de Communes de la Brie des Moulins qui était adhérente à ce syndicat, la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers issue de la fusion s'est substituée au 01/01/2017 à la CCBM. Suite à la fusion au 01/01/2018 de la CCPC et de la CCPC, c'est désormais la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie qui se substitue de droit à la CCPC et qui doit donc désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour la représenter au SMAB.

Pour information les délégués de la CCPC étaient Jean-Pierre BEAUDET (Guérard) comme titulaire et Didier ROUX (Dammartinsur-Tigeaux) comme suppléant.

À l'unanimité Monsieur Philippe FOURMY est élu titulaire et Monsieur Jean-Pierre BEAUDET Suppléant.

### 10. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU GRAND MORIN

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n° 91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1<sup>st</sup> janvier 2018.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'exercice de la compétence GEMAPI

La délibération qui résultera de l'élection a pour objet de nommer les délégués en représentation substitution dans différents syndicats. Cette disposition de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'élire des Conseillers Municipaux, pour siéger aux Syndicats. « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

Il convient de désigner 2 titulaires et 1 suppléant pour chacune des communes : Saint Jean les Deux Jumeaux, Sammeron, Septs-Sorts et Signy-Signets.

Question : Pourquoi la commune d'Ussy sur Marne n'est-elle pas intégrée à ce syndicat ?

Philippe FOURMY: Car elle n'est pas du même côté de bassin versant de la Marne que les autres communes.

À l'unanimité sont élus :

Saint Jean les Deux Jumeaux : M. Hubert Hincelin ET Mme Laurence Miffre-Perretti titulaires et M. Bernard Hury suppléant

Sammeron : M. Jean Freyri et Mme Monique Hartwich titulaires et Mme Martine Drillon suppléante Signy Signets : MM. Didier Lemoine et Mathieu Hervé titulaires et M. Philippe Fourmy suppléant Sept Sorts : MM. François Arnoult et Laurent De Visch titulaires et M. Pascal Merlin suppléant

### 14. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aubetin (S.I.B.A.)

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'exercice de la compétence GEMAPI

Le SIBA résulte de la fusion au 01/01/2018 du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin versant avail de l'Aubetin et du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin amont de l'Aubetin. Il est constitué uniquement de la communauté de communes du Provinois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Il faut désigner2 délégués sachant que dans ses statuts le S.I.B.A. a prévu 1 délégué titulaire par commune du territoire, soit pour la CACPB 1 délégué pour Amillis et 1 délégué pour Beautheil.

À l'unanimité Messieurs Jean-Paul OLIVIER et Nicolas CAUX sont élus délégués titulaires.

Jean-Luc MUSART : Il n'y a pas d'élection sur les syndicats du Petit Morin, est-ce normal ? Ugo PEZZETTA : Oui ce sera fait à la prochaine réunion du conseil communautaire.

### 15. ÉLECTION SIVOM DE BOUTIGNY

C'est la Communauté de Communes du Pays Fertois qui était adhèrente à ce syndicat, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie se substitue au 01/01/2018 à la CCPF ET qui doit donc désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour la représenter au SIVOM.

Pour information les délégués de la CCPF étaient Philippe FOURMY et Sonia PEZZETTA comme titulaires et Pierre-Emmanuel BÉGNY et Jean-Luc MUSART comme suppléants.

À l'unanimité M Patrick ROMANOW et M. Philippe FOURMY sont élus titulaires et MM. Emmanuel VIVET et Jérôme LEROY suppléants.

# 16. APPROBATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES PERSONNELS ET CONVENTION DE REMBOURSEMENT

M. PEZZETTA passe la parole à Bernard JACOTIN, vice-président en charge du personnel.

La mutualisation des services est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. En conséquence, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 a sensiblement amélioré le cadre des mutualisations.

En vertu du nouvel article L.5211-39 du CGCT, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres sera élaboré. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services.

Dans le contexte de fusion depuis le 1<sup>st</sup> janvier entre le Pays Fertois et le Pays de Coulommiers, la proposition de schéma de mutualisation des locaux et des personnels entre les villes de la Ferté sous Jouarre, de Coulommiers et la Communauté d'Agglomération consiste en une poursuite des dispositifs approuvés en 2017.

Afin que le conseil communautaire puisse délibérer sur cette question, il a été joint à la convocation :

- Le projet de schéma de mutualisation pour un coût de 188.234 €
- Le projet de convention de remboursement entre la CACPB et la commune de Coulommiers pour un coût de 93.400€
- Le projet de convention de remboursement entre la CACPB et la commune de La Ferté sous Jouarre pour un coût de 40.974 €

Jean-Paul Susini : Et cela va réellement faire des économies à la communauté comme il avait été dit lors des discussions avant fusion ?

Bernard JACOTIN : Oui car le coût sans mutualisation serait d'environ 400.000 € alors qu'avec le schéma proposé cela revient à environ la moitié donc une « économie » de 200.000 €

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le Schéma de mutualisation et les conventions de remboursements aux villes de Coulommiers et de la Forté sous Jouarre,
- AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération et les avenants qui pourraient en découler

En plus des délégués représentant la Communauté d'Agglomération, il y aura également 2 titulaires et 2 suppléants pour chacune des communes suivantes : Boissy le Chatel, Chailly en Brie, Coulommiers, La Celle sur Morin et Mouroux.

Il convient de désigner des représentants au Syndicat du Grand Morin (représentants qui existaient pour l'ex communauté de communes de la Brie des moulins dont les délégués étaient les suivants :

Titulaires : Patrick VILLOINGT-Joël DUCEILLIER-Francis BELTRAN-Didier ROUX-Daniel NALIS et Jean-Louis NICAISE

Suppléants : Marie-José LECERF -- Potrice GOT -- Bernard LEMOINE et Catherine MULLER

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération doit être représentée dans les différents syndicats, il conviendra de désigner 6 titulaires et 4 suppléants au sein du Syndicat du Grand Morin.

Pour représenter la communauté d'Agglomération : À l'unanimité Messieurs Bernard LEMOINE, Didier ROUX, Patrick VILLOINGT, Jean Pierre BEAUDET,-Daniel NALIS et Nicolas CAUX sont élus titulaires et Mesdames Angélique MERCIER et Marie-José LECERF et Messieurs Jean-Louis NICAISE et Joël PICART suppléants

Pour représenter les communes :

Boissy le Chatel (Daniel BEDEL et Pascal ROUVIERE en titulaires et Céline BERTHELIN, Jean Louis GRENIER en suppléants Chailly en Brie, (Gérard BARBIER et Laurence WATEAU en titulaires et Roselyne HOUE, Rémi TOUGNE en suppléants Coulommiers, (Jean Pierre AUBRY, Pascal FOURNIER en titulaires et Didier MOREAU, Daniel BOULVRAIS en suppléants La Celle sur Morin (Gérald DENIS, Michel DUCHE en titulaires et Sylvie PEREIRA, Cendrine DE CESARE en suppléants Mouroux. (Carole HEMET, Joseph ALLEBE en titulaires et Jérôme DUBOIS, Jean Pierre LALLEMAND en suppléants

# 11. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU Syndicat Mixte Fermé d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE DES 2 MORIN)

Le SMAGE des Deux Morin a été créé par Mme la Préfète de Seine et Marne au 01/01/2018 afin d'avoir une structure locale couvrant la totalité du territoire du SAGE des Deux Morin.

Il est constitué de 9 Communautés de communes ou d'agglomération sur un territoire couvrant des communes des départements de la Marne et de Seine et Marne. Le nombre de délégués est fixé dans les statuts et pour la CACPB, du fait qu'il y a une population de 50.271 habitants dans le bassin versant, il conviendra de désigner 5 Titulaires et 5 suppléants.

Comme pour d'autres syndicats, il est possible de désigner tout conseiller municipal d'une commune membre de la CACPB même s'il n'est pas conseiller communautaire. (Pour information : auparavant les représentants des collectivités dans le SAGE étalent désignés par arrêté de M. le Préfet, deux élus de la CACPB en faisaient partie à savoir M. Guy DHORBAIT et M. Jean-François LÉGER.

À l'unanimité Messieurs Jean Luc MUSART, Nicolas CAUX, Daniel NALIS, Jean Pierre AUBRY et Guy DHORBAIT sont élus titulaires et Madame Carole HEMET et Messieurs Jérôme DUBOIS, Joël DUCEILLIER, Pascal FOURNIER et Bernard LEMOINE suppléants.

# 12. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerre (SIAVY)

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'exercice de la compétence GEMAPI Vu les statuts du SIAVY

Il conviendra de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour chacune des communes suivantes : Hautefeuille, Pézarches et Touquin

À noter que les représentants étaient les suivants :

Pour la commune de Hautefeuille : M. Joël CHAUVIN titulaire et M. Bernard GRAZIUSO suppléant Pour la commune de Pézarches : M. Alexandre DENAMIEL titulaire et M. Hugues FAVIER suppléant

Pour la commune de Touquin : Mansieur Jean-Louis BOYOT Titulaire et M. Christian CORDIER Suppléant

Alexandre DENAMIEL: Le SIAVY est devenu le SMAVY, pouvez-vous le modifier?

Ugo PEZZETTA : Malheureusement pas encore car Madame la Préfète de Seine et Marne n'a pas encore pris son arrêté pour modifier les statuts, il faudra donc certainement remettre ce point au prochain conseil.

À l'unanimité Messieurs Joël CHAUVIN et Bruno OVIGNY sont élus titulaires pour la commune de Hautefeuille et Mesdames Sophie BONNEAU ET Marie-France ROGER suppléantes, Monsieur Alexandre DENAMIEL et Madame Sylvie SURAT titulaires pour la commune de Pézarches et Monsieur Hugues FAVIER suppléant et Messieurs Jean-Louis BOYOT et Nicolas CAUX titulaires pour la commune de Touquin et Madame Sophie CHEVRINAIS et Monsieur Christian CORDIER suppléants.

# 13. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES RUS DE SEPT SORTS À TRILPORT.

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n° 91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1er janvier 2018.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'exercice de la compétence GEMAPI

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à vocation unique d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien des rus de Sept Sorts à Trilport,

Après discussion et acceptation à l'unanimité la création des postes ci-dessus proposés est adoptée ainsi que l'ensemble des rémunérations accessoires.

### 18. CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

Le directeur général dirige l'ensemble des services de la collectivité dont il coordonne l'organisation, sous l'autorité du maire ou président. Il est secondé, le cas échéant, par un ou plusieurs directeur(s) général (aux) adjoint(s

Les directeurs entretiennent des liens étroits avec les élus et participent à la mise en œuvre de leur projet politique, retraduit par leurs soins en moyens et appuis techniques.

Ces fiens justifient un statut d'emploi particulier, l'emploi fonctionnel.

L'autorité territoriale doit cependant, malgré une certaine liberté de manœuvre vis à vis du recrutement et de la gestion des emplois fonctionnels, porter attention aux contraintes réglementaires suivantes :

- 1 Les conditions de création des emplois fonctionnels de direction.

Les articles 1er et 2 du décret 2007.1828 ont réaménagé les seuils démographiques de création de certains emplois administratifs de direction, abaissant le plancher de création de 3 500 à 2 000 habitants.

Désormais, les emplois de D.G.S s'inscrivent dans les strates démographiques suivantes (les échelles indiciaires sont construites en fonction de ces strates): Communes de plus de 400 000 habitants ; Communes de 150 000 à 400 000 habitants ; Communes de 80 000 à 150 000 habitants ; Communes de 40 000 à 80 000 habitants ; Communes de 20 000 à 40 000 habitants ; Communes de 10 000 à 20 000 habitants ; Communes de 2 000 à 10 000 habitants ; Commun

Pour la création des emplois fonctionnels, les communautés d'agglomération sont assimilées à des communes dont la population serait égale à la somme des populations des communes regroupées, ce qui place notre structure sur la strate 40.000 à 80.000 habitants.

- 2 Les modes de recrutement au regard du profil des candidats (la voie normale étant le détachement).

Par exemple, les emplois de Directeur général des services d'une commune ou d'un établissement public assimilé à une commune de 40.000 à 80.000 habitants peuvent être occupés, par voie de détachement, par des Fonctionnaires titulaires des grades d'Administrateur, Directeur territorial ou d'un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 985.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi fonctionnel de DGS (à temps complet)
- l'institution d'une prime de responsabilité fixée à 15% du traitement brut
- de prévoir les crédits nécessaires au budget
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

# 19. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME EX PAYS FERTOIS

Ugo PEZZETTA passe la parole à Alain BOURCHOT, vice-président chargé du tourisme

Il expose qu'afin de permettre le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'ex Pays fertois et notamment de permettre à l'association de verser les salaires aux agents une convention quadripartite a été signée en 2017 pour fixer les règles de fonctionnement jusqu'à la création d'une nouvelle entité de gestion du tourisme.

Il propose au Conseil communautaire d'attribuer à l'OTI une avance sur subvention 2018 d'un montant de 30.000 euros, et de dire que les crédits seront inscrits au budget 2018.

Fabien VALLÉE précise que c'est habituel de procéder ainsi, c'était déjà comme cela à la CCPF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

### DÉCIDE:

- D'attribuer une avance sur subvention 2018 d'un montant de 30.000 euros,
- D'inscrire les crédits au budget 2018
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférant.

# 20. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATION PERMANENTE À LA TRESORERIE DE POURSUIVRE LES REDEVABLES

Ugo PEZZETTA passe la parole à Guy DHORBAIT, vice-président chargé des finances.

Ce dernier expose que vu la demande de la Trésorerie Principale concernant le recouvrement contentieux des produits locaux pour avoir l'autorisation de poursuivre les redevables et de fixer le seuil de poursuite, il propose au Conseil Communautaire d'autoriser, de manière permanente, la Trésorerie Principale à poursuivre les redevables par voie de Commandement, Opposition à tiers détenteurs et Saisies (diverses : saisie mobilière, attribution...) et de fixer le seuil minimum des poursuites (dettes cumulées) à 50 €.

Question : Le seuil n'est-il pas de 15 € ?

Guy DHORBAIT : Oui pour les communes mais pour notre collectivité ils mettent le seuil plus haut.

Question : Quelle est la trésorerie concernée ?

Guy DHORBAIT : Depuis la fusion c'est la Trésorerie de Coulommiers qui a la gestion de notre collectivité.

### 17. CRÉATION DE POSTES ET RÉMUNÉRATIONS ACCESSOIRES

Afin de permettre les recrutements et nominations nécessaires à une bonne organisation des services, il est souhaitable de modifier le tableau des emplois.

De ce fait, il est proposé au Conseil Communautaire la création des postes suivants :

- 3 postes d'attaché territorial
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ière</sup> classe
- 1 poste de contractuel à temps non complet Chargé de mission
- 2 postes d'adjoint administratif (ou adjoint administratif principal), 1 pour le service comptabilité l'autre pour le service ressources humaines.

Pour compléter ces recrutements des rémunérations accessoires mises en œuvre en 2017 se poursuivront en 2018 sur les postes suivants :

Missions accessoires	Temps de Travail
Attachée chargée de Missions auprès de la DGS de la commune de Coulommiers, dans le cadre d'une Direction Générale des Services mutualisée	5 h15/sem.
Rédactrice Principale de 2 <sup>ère</sup> classe chargée de la Communication de la commune de Coulommiers, dans le cadre d'une Direction de la Communication mutualisée	5h15 /sem.
Rédactrice principale de 1 <sup>ère</sup> classe de la commune de Coulommiers chargée des marchés publics, dans le cadre d'une gestion mutualisée des marchés publics	3 h30/sem.
Attaché principal de la commune de la Ferté sous Jouarre chargée de l'urbanisme pour les communes de l'ex Pays Fertois dans le cadre d'une gestion mutualisée avec la ville de la Ferté sous Jouarre	3 h30/sem
Technicien principal de 1 <sup>™</sup> classe de la commune de Coulommiers chargé du suivi des travaux de la piscine et du cinéma	3h15/sem
Technicien principal de 1 <sup>e e</sup> classe de la commune de Coulommiers chargé des fluides et de l'informatique, dans le cadre d'une gestion mutualisée de l'informatique	3h15/sem.
Adjoint Administratif principal 2 <sup>èrre</sup> classe de la commune de Coulommiers chargé de l'informatique, dans le cadre d'une gestion mutualisée de l'informatique	3h 15/sem.
Adjoint Administratif de la commune de Coulommiers chargé de l'informatique, dans le cadre d'une gestion mutualisée de l'informatique	3h15/sem.
Adjointe administratif principal 1èm classe dans le cadre d'une Direction des Ressources Humaines mutualisée chargée de la préparation des payes, des cotisations de la petite enfance	Sh1S/sem
Adjointe administratif principal 1ère classe dans le cadre d'une Direction des Ressources Humaines mutualisée chargée des carrières de la petite enfance	1h15/sem.
Rédactrice dans le cadre d'une Direction des Ressources Humaines mutualisée chargée des dossiers de retraites et suivi des accidents de travail	1h00/sem.
Seed as Cause Cat as one colous débouches sus un organissamme 3	

Nicolas Caux : Est-ce que cela va déboucher sur un organigramme ?

Bernard JACOTIN : Oui le travail est en cours pour l'établir

Jean-Paul SUSINI : Vous évoquez vouloir avoir des frais de personnel les moins coûteux possibles et vous nous présentez des créations de postes, cela ne risque-t-il pas finalement de voir les frais augmenter ?

Ugo PEZZETTA: Non car création de poste ne veut pas forcément dire embauche en plus, c'est surtout pour assurer le remplacement des gens qui partent. Nous avons aussi des obligations légales à respecter quant au nombre minimum de fonctionnaires figurant à l'effectif.

Marie-José THOURET : Pourquoi une si grand différence existe entre les deux sommes remboursées aux deux communes dans le cadre de la mutualisation ?

Ugo PEZZETTA: Tout simplement parce qu'il y a moins de personnel mutualisé à La Ferté sous Jouarre qu'à Coulommiers.

Face à ce « vide juridique », la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de Bercy a publié le 21 février 2017 une note technique sur les modalités de modification des contrats en cours d'exécution. Elle indique qu'il est possible d'envisager un avenant au contrat initial du moment qu'il respecte les critères qui étaient requis pour recourir à un marché complémentaire soit:

- Les prestations ne doivent pas être techniquement ou économiquement séparables du marché principal;
- Si elles sont indépendantes du marché principal, les prestations doivent alors être strictement nécessaires à son parfait achèvement.

Pour le cas de SEPT SORTS, le premier critère est respecté puisqu'il s'agit d'une prolongation de la mission principale.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'annuler la délibération du 9 novembre 2016 relative au premier marché complémentaire et de le remplacer par un avenant unique comprenant ce même marché complémentaire ainsi que la nouvelle prolongation de délai.

Intitulé	Montant en € HT	Montant en €TTC
Marché inital - Tranche ferme	22 643,25	27 171,90
Marché inital - Tranche conditionnelle AV	1 496,25	1 795,50
SOUS TOTAL 1	24 139,50	28 967,40
Marché complémentaire - 2016	7 410,00	8 892,00
Prolongation de délai - 2018	1 800,00	2 160,00
SOUS TOTAL 2 - Avenant n°2	9 210,00	11 052,00
% d'augmentation / marché Initial	38	%
TOTAL MARCHE	33 349,50	40 019,40

### NOTA:

- L'ensemble des coûts supplémentaires sont couverts par les pénalités de retard déjà appliquées au groupement d'entreprise de construction;
- L'avenant n°1 portait sur une modification du délai d'affermissement des tranches conditionnelles sans aucun impact sur le coût.

CONSIDÉRANT QUE ces prestations supplémentaires ne peuvent être séparées techniquement ou économiquement du marché principal; à l'unanimité le Consell Communautaire décide :

- D'annuler la délibération 5.6-2016-076 du 9 novembre 2016 du conseil communautaire de la CCPF;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n'2 de contrôle technique pour un montant de 9.210
   € H.T. correspondant à 38% du marché principal avec la société ALPHA Contrôle 46 avenue des Frères Lumières Elancourt 78190 TRAPPES ;
- Dit que Monsieur PEZZETTA, président de la Communauté d'Aggiomération de Coulommiers Pays de Brie, est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à la Préfecture de Seine et Marne.

# 24. ALSH - MULTI ACCUEIL DE COULOMMIERS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Ugo PEZZETTA passe la parole à Sophie CHEVRINAIS, vice-présidente en charge de la petite enfance/enfance.

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a engagé une réflexion, dans le cadre du schéma de développement des ALSH, en vue de la réalisation de son multi-accueil et de son Accueil de Loisirs en centre-ville à Coulommiers.

Face au contexte actuel, et aux évolutions prévisibles en termes de constructions neuves de logements, la ville de Coulommiers a besoin de disposer d'une structure comprenant un multi-accueil d'une capacité de 12 enfants de moins de 3 ans, couplé à un accueil de loisirs d'une capacité d'accueil de 60 maternels et 60 élémentaires.

L'ALSH est prévu pour une capacité de 120 enfants maximum, afin d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans. Le Multi-Accueil est prévu pour une capacité de 12 enfants de moins de 3 ans.

Le projet de construction devra ainsi intégrer à la fois les locaux nécessaires aux deux structures qui devront pouvoir fonctionner de façon indépendante, et répondre aux besoins futurs prévisibles (à court et moyen terme). La construction s'implantera à proximité de l'ancien Collège Lafayette, pour profiter des espaces extérieurs (préau, cour de récréation) et du restaurant scolaire.

Cet équipement permettra de :

- regrouper toutes les fonctions nécessaires à la vie de l'accueil de loisirs et du multi-accueil ;
- augmenter la capacité d'accueil (120 enfants pour l'ALSH et 12 places pour le multi-accueil) ;
- offrir une typologie de locaux aux caractéristiques différenciées selon les activités et les pratiques qu'ils doivent accueillir et être parfaitement adaptés aux besoins de jeunes enfants et dans lesquels ils se sentiront bien;
- faciliter les échanges avec les parents.

# 21. ÉLIGIBILITÉ AUX SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT : CONTRÔLE DES BATIMENTS PUBLICS

Ugo passe la parole à Philippe FOURMY pour ce point et les deux suivants.

L'octroi de subventions du Département dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement est subordonné aux respects de conditions d'éligibilité. L'une d'elles porte sur la qualité des raccordements des bâtiments publics aux réseaux d'assainissement.

Aussi, il est demandé aux communes ayant une population supérieure à 1 500 habitants (référence INSEE la plus récente) de s'engager par voie de délibération, à réaliser des enquêtes de conformité au niveau de l'ensemble des bâtiments publics de son patrimoine.

Pour les EPCI qui sollicitent un financement, ces enquêtes doivent être réalisées à la fois sur les bâtiments intercommunaux et sur les bâtiments communaux des communs membres ayant une population supérieure à 1.500 habitants. Il est joint en annexe un document présentant le détail des aides du Département dans le domaine de l'assainissement.

Joël DUBOIS: Y-a-il une volonté d'aller plus loin dans cette démarche?

Philippe FOURMY: Pour l'instant non car ce n'est matériellement pas possible.

À l'unanimité le Conseil Communautaire décide de :

- prendre acte de l'exposé fait par le vice-président,
- s'engager à lancer, soit sous sa maîtrise d'ouvrage s'il en a la compétence, soit sous la maîtrise d'ouvrage des communes concernées en cas d'EPCI sans compétence sur cette thématique, le diagnostic de conformité des bâtiments publics identifiés ci-dessus, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la mise en conformité,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour le financement de ces diagnostics,
- engager à suivre la mise en conformité (dans le cadre d'un programme pluriannuel); pour les bâtiments communaux, les travaux à réaliser demeureront de la responsabilité des communes,

et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette démarche

### 22. ENGAGEMENT À RÉALISER LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE RESPECT DE LA CHARTE QUALITÉ DE L'AESN

Afin de diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement, l'Agence de l'eau Seine-Normandie accorde depuis le 1er janvier 2015 une aide aux seuls travaux réalisés sous charte qualité.

En effet, les réseaux d'assainissement posés sous charte qualité présentent moins de défaut que les autres pour un coût équivalent. C'est un outil pour l'ensemble des parties prenantes des travaux de création d'entretien et de réhabilitation de réseau, en particulier pour les maîtres d'ouvrage mais également les assistants à maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, fabricants, entreprises de contrôle, coordinateurs SPS, financeurs, etc.

Cette charte (copie jointe en annexe à la convocation) définit l'ensemble des étapes à suivre : définition et conception du projet, critères du choix des entreprises, préparation du chantier, réception, solde des marchés et des aides. Elle clarifie les rôles et responsabilités de chaque acteur pour la bonne réussite du chantier en faveur d'une performance accrue des réseaux d'assainissement. Elle valorise les responsabilités de chacun et révèle de la volonté commune de réaliser une opération de qualité.

### À l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- D'appliquer la charte qualité des réseaux d'assainissement pour les opérations de réhabilitation, renouvellement et extension des canalisations d'assainissement,
- De mentionner dans les pièces des dossiers de consultation des entreprises pour des opérations en lien avec l'assainissement, qu'elles seront réalisées sous charte qualité des réseaux d'assainissement

# 23. AVENANT N°2 POUR PROLONGATION DE MISSION DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEPT SORTS

Dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration de Sept-Sorts, la Communauté de Communes du Pays Fertois avait missionné en 2013 un contrôleur technique dont le rôle est de vérifier la conformité aux normes du programme, des phases conception et réalisation des ouvrages, y compris pendant la période de garantie de parfait achèvement ;

À ce jour, la construction de la station est en cours, mais le chantier a pris du retard (aléas techniques, intempéries, etc...). La réception définitive est prévue au cours du 1<sup>st</sup> semestre 2018.

Une première prolongation de délai avait été votée en Conseil Communautaire du 9/11/2016 sous la forme d'un marché complémentaire puisque le marché initial avait été passé selon la procédure du code des marchés publics de 2006 et ne pouvait donc bénéficier des modalités des prestations supplémentaires tel que l'évoque la réforme du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une première délibération a été prise par la Communauté de Communes du Pays Fertois, mais afin de continuer le projet suite à la fusion, la direction nationale de la gendarmerie souhaite que la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie prenne une délibération de principe portant ce projet.

L'objet de la délibération est d'obtenir « un agrément de principe » du ministère de l'Intérieur qui n'engage pas l'établissement vis-à-vis de la gendarmerie. Il précise que ce projet ne doit rien coûter à la collectivité.

Le projet est finançable par une subvention de la Région à hauteur de 40%, de l'État à hauteur de 18% avec un plafond de 7.757.174 euros sur la construction des logements. Entre la décision de lancer le projet et la fin des travaux, il faut compter un délai de 5 à 6 ans. Le terrain envisagé se trouve à côté des Pichérettes et appartient à la commune de La Ferté-Sous-Jouarre qui accepterait de la vendre à l'agglomération pour ce projet.

Deux possibilités existent soit la CACPB construit l'ensemble des bâtiments pour ensuite les louer elle-même, soit elle construit l'ensemble des bâtiments et les revend au coût de revient (coût de la construction-subventions) à un bailleur.

Nicolas CAUX : Dans ce cas c'est le bailleur qui fait une belle opération, il y a aussi la possibilité que cette construction soit faite directeur par un bailleur.

Ugo PEZZETTA : Oui c'est sûr qu'il faudra étudier la question mais aujourd'hui la gendarmerie ne nous demande qu'un accord de principe sur le fait de construire une nouvelle gendarmerie.

Marie-José THOURET: Un bailleur social peut aussi construire à taux préférentiel.

Ugo PEZZETTA : Une précision : le Département de Seine et Marne est propriétaire du terrain actuel.

Jean-François LÉGER: J'ai connaissance c'un projet similaire et la rentabilité n'est pas celle que l'on pourrait croîre et il faut absolument s'assurer que l'État tienne ses engagements car c'est rarement le cas. Il faut aussi être particulièrement attentif à la TVA sur l'opération.

Jean-Paul SUSINI : Je suis bien sûr favorable à cette opération mais cela ne doit pas revenir à subventionner un bailleur.

Jean-François LÉGER : Sans remettre en cause ce projet, serait-il possible d'envisager de faire quelque chose pour le commissariat de Coulommiers qui est réputé le plus piteux de France ?

Ugo PEZZETTA : Impossible de répondre à cela car ce sont des procédures et des ministères différents qui gèrent les gendarmeries et les commissariats de police. Je sais que Franck RIESTER se bat depuis longtemps pour faire aboutir ce projet mais la procédure est longue et difficile.

Evelyne PASCARD : Je tiens à vous dire avant le vote que notre commune (Sainte Aulde) votera contre mais ce n'est pas contre le projet, c'est uniquement parce qu'encore une fois un désengagement de l'État oblige les communes et intercommunalités à s'y substituer.

Par 0 ABSTENTION, 1 CONTRE (Evelyne PASCARD) et 68 POUR, le Conseil Communautaire décide de donner un avis favorable au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à La Ferté-Sous-Jouarre et acter le principe de sa participation à sa réalisation.

## 27. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'INTERVENANT SOCIAL GENDARMERIE PORTÉ PAR LA CROIX ROUGE 77

Au titre de l'article L121-1-1 du code de l'action sociale et de la famille et de la loi du 05 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, l'intervenant social gendarmerie intervient en faveur des personnes en situation de détresse sociale, et permet la prise en charge des victimes.

Les intérêts de mettre en œuvre cette mission d'intervenant social gendarmerie sont le traitement des difficultés sociales avec coordination entre les différents sérvices impliqués, la prévention du renouvellement des actes de délinquance avec le traitement social des individus à risque, et enfin permettre aux forces de l'ordre de se consacrer à leurs missions prioritaires. Les brigades de gendarmerie concernées sont celles de la Ferté-Sous-Jouarre et la Ferté-Gaucher où les violences intrafamiliales sont très importantes.

Ainsi, la Croix rouge porterait le recrutement de cet intervenant en concertation avec l'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la compagnie de Gendarmerie de Coulommiers.

Le coût annuel de ce poste est de 45.000 euros (charges comprises) par an avec la possibilité d'être financé à hauteur de 20.000 euros par le fond interministériel de la prévention de la délinquance. Le reste à charge serait réparti et supporté par la Communauté de communes des Deux Morin et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Le versement de cette somme serait sous la forme d'une subvention annuelle de ces deux institutions.

Nicolas CAUX : C'est une excellente initiative mais c'est dommage que d'autres zones de gendarmerie ne puissent pas en profiter.

Didier VUILLAUME: C'est certes vrai mais il faut savoir que les deux zones concernées sont d'après les statistiques de la gendarmerie les plus violentes du Département et la Maison des Solidarités fait part d'une demande forte sur ces secteurs. Ils n'ont pas trouvé cela à priori opportun pour Mortcerf ou Rozay en Brie ou disons qu'ils préfèrent commencer par La Ferté Gaucher et La Ferté-sous-Jouarre pour voir si le dispositif fonctionne.

Marie-José THOURET: La particularité de notre agglomération est que nous avons des zones de police et des zones de gendarmerie. On a tous les mêmes difficultés. Les bailleurs sociaux ont aussi un rôle à jouer et il faudrait peut-être définir un coût à répartir aux communes.

Ugo PEZZETTA: Non car cela va être la même chose pour d'autres points. Même en milieu rural il y a ces problématiques. L'équilibre va se faire au fil du temps.

L'étude de programmation à permis de définir une première enveloppe à consacrer aux travaux de construction, qui s'élève à ce jour à 2.755.350 € HT.

À ce titre, ce projet peut faire l'objet d'un financement, au titre de sa politique familiale, par la CAF de Seine-et-Marne pour sa réalisation.

Thierry FLEISCHMAN: Cela est-il possible aussi d'être réalisé sur d'autres communes?

Sophie CHEVRINAIS : Dans l'absolu oui mais il faut d'abord faire un recensement de ce qui existe sur l'ex-CCPF afin de pouvoir établir un programme cohérent.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la CAF de Seine-et-Marne pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF de Seine-et-Marne pour la construction d'un ALSH à Coulommiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la CAF de Seine-et-Marne et à signer tous les documents s'y afférant.

## 25. ALSH - MULTI ACCUEIL DE COULOMMIERS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MSA

Ugo PEZZETTA passe la parole à Sophie CHEVRINAIS, vice-présidente en charge de la petite enfance/enfance.

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a engagé une réflexion, dans le cadre du schéma de développement des ALSH, en vue de la réalisation de son multi-accueil et de son Accueil de Loisirs en centre-ville à Coulommiers

Face au contexte actuel, et aux évolutions prévisibles en termes de constructions neuves de logements, la ville de Coulommiers a besoin de disposer d'une structure comprenant un multi-accueil d'une capacité de 12 enfants de moins de 3 ans, couplé à un accueil de loisirs d'une capacité d'accueil de 60 maternels et 60 élémentaires.

L'ALSH est prévu pour une capacité de 120 enfants maximum, afin d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans. Le Multi-Accueil est prévu pour une capacité de 12 enfants de moins de 3 ans.

Le projet de construction devra ainsi intégrer à la fois les locaux nécessaires aux deux structures qui dévront pouvoir fonctionner de façon indépendante, et répondre aux besoins futurs prévisibles (à court et moyen terme). La construction s'implantera à proximité de l'ancien Collège Lafayette, pour profiter des espaces extérieurs (préau, cour de récréation) et du restaurant scolaire.

Cet équipement permettra de :

- regrouper toutes les fonctions nécessaires à la vie de l'accueil de loisirs et du multi-accueil ;
- augmenter la capacité d'accueil (120 enfants pour l'ALSH et 12 places pour le multi-accueil);
- offrir une typologie de locaux aux caractéristiques différenciées selon les activités et les pratiques qu'ils doivent accueillir et être parfaitement adaptés aux besoins de jeunes enfants et dans lesquels ils se sentiront bien;
- faciliter les échanges avec les parents.

L'étude de programmation a permis de définir une première enveloppe à consacrer aux travaux de construction, qui s'élève à ce jour à 2.755.350 € HT.

À ce titre, ce projet peut faire l'objet d'un financement, au titre de sa politique familiale, par la MSA de Seine-et-Marne pour sa réalisation.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la MSA de Seine-et-Marne pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la MSA de Seine-et-Marne pour la construction d'un ALSH à Coulomniers.
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la MSA de Seine-et-Marne et à signer tous les documents s'y afférant.

### 26. ACCORD DE PRINCIPE SUR PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE À LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Ugo PEZZATTA expose que les effectifs de la gendarmerie de La Ferté-Sous-Jouarre n'ont cessé d'augmenter depuis plusieurs années mais pas les locaux qui les accueillent. Une partie du contingent (15 gendarmes) doit être logée dans les communes avoisinantes et cela pose souvent des problèmes en termes de réactivité (délai la nuit variant de 15 à 40 minutes). Il a donc été évoqué lors d'une réunion avec le Colonel Anne FOUGERAT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne, la nécessité de construire une infrastructure homogène et fonctionnelle, permettant le regroupement du personnel sur un même lieu, à la fois de logement et de travail.

Le projet représenterait la construction de logements pour 40 gendarmes et leurs familles, 420 m2 de bureaux et 150 m2 de garages et locaux techniques.

Gérard BOISNIER: La Croix Rouge est-elle capable d'assurer cette mission?

Ugo PEZZETTA : oui car en fait elle ne va servir que de relais, c'est la gendarmerie et la MDS qui vont réellement gérer.

Jérôme DUBOIS : Il ne faut peut être pas dans notre délibération se limiter aux deux communes mais ajouter de pouvoir étendre le dispositif aux communes en zone gendarmerie.

Sonia PEZZETTA : Quel sera la statut de la personne recruté ? Pourquoi cette personne serait-elle plus « visitée » que les personnels de la MDS auxquels la gendarmerie envoie les personnes en difficultés ?

Guy DHORBAIT: Quelle sera la répartition des coûts entre les deux intercommunalités ?

Marie-José THOURET: Si un problème surgit à Coulommiers, pourra-t-on envoyer les personnes à La Ferté ?

Nicolas CAUX : le suis dubitatif sur le fait qu'une seule personne puisse intervenir ? Comment va être faite la communication ? Et encore une fois c'est un désengagement de l'État.

Pascal FOURNIER: C'est de deuxième conseil communautaire depuis la fusion et bien sûr que pour l'instant nous ne traitons que des dossiers déjà engagés auparavant sur les deux CC. Faisons montre de confiance en notre instance et gérons notre argent dans l'intérêt communautaire et global de la communauté d'agglomération. Les projets communs vont arriver, un peu de patience et de courtoisie.

M. PEZZETTA précise que le recrutement sera fait par la Croix Rouge en concertation avec la gendarmerie et la MDS. Ce ne sera pas un militaire mais un contractuel de droit privé que travaillera en étroite collaboration avec les deux gendarmeries sans avoir de prérogatives de répression.

M. PEZZETTA s'engage à voir comment il est possible d'étendre le dispositif.

Après en avoir délibéré, par 60 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTIONS (Henri DELESTRET, Jean-Luc MUSART, Danielle BERTHOD, Jean-Luc CHARBONNEL, Sonia PEZZETTA, Sophie DELOISY, Céline BERTHELIN, Nicolas CAUX et Gérard BOISNIER) le Conseil Communautaire décide :

- de s'engager dans ce dispositif pour une durée de 3 ans par la mise en place du dispositif lié à l'intervenant social de Gendarmerie,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget
- de donner à M. le Président, ou à un Vice-Président, pour mettre en œuvre cette décision.

### 28. QUESTIONS DIVERSES

- Mairies de Guérard Pommeuse/Faremoutiers/Dammartin sur Tigeaux : Pourquoi la CACPB a-t-elle décidé de ne plus soutenir les petits commerces car depuis le début de l'année le pain pour les ALSH n'est plus acheté dans les boulangeries mais livrés avec les repas. Ce pain n'est pas bon, arrive tout mou et les enfants n'en veulent pas, il est donc jeté.
  - Ugo PEZZETTA: Désolé mais je ne suis pas au courant de ce problème, je passe la parole à Sophie CHEVRINAIS en charge de ce dossier;
  - Sophie CHEVRINAIS : Ce marché n'a pas été fait en secret, il a dû être établi dans la précipitation et quand un problème comme ça se fait jour, il faut m'appeler directement pour que le problème soit étudié et réglé. En l'espèce je ne peux pas vous répondre puisque je viens d'apprendre ce souci mais je m'engage à rectifier cette erreur au plus vite.
- Alexandre DENAMIEL: Je reviens sur une question que j'ai posée à la dernière réunion mais comme nous n'avons pas de compte rendu, je ne sais pas si elle a été prise en compte: Ma commune et d'autres je suppose touchaient un redevance sur les puits de pétrole mais depuis que nous sommes passés en interco, le paiement de cette redevance est divisé en deux à savoir 60% pour la commune et 40% pour l'interco. J'ai donc demandé que ces 40% soient reversés aux communes car cela représente une somme non négligeable.

MM. JACOTIN et DHORBAIT répondent qu'ils pensent que cela est possible, reste à savoir sous quelle forme et s'engagent à ce que cela soit fait. Ugo PEZZETTA confirme cet engagement.

- Véronique MAASSEN signale un concert de musique de chambre le 08 février à 20h30
- Ugo PEZZETTA annonce les prochaines réunions à savoir :
- 1) Le 08 février à 19h00 à la mairie de Coulommiers : Conférence des Maires
- 2) Le 13 février à 19h00 à la mairie de Coulommiers : Bureau de la CACPB
- 3) Le 29 mars à 19h00 à La Ferté-sous-Jouarre : Conseil Communautaire

Aucune autre question n'étant abordée, le Président lève la séance à 22h00.

La secrétaire de séance

Sophie CHEVRINAIS

COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Date de publication : 1° février 2018

Le Président

Ugo PEZZETTA